

tentera d'un procédé si raisonnable , & qui ne peut être plus satisfaisant ; n'étant pas de l'intérêt public & general que les loix d'un Souverain soient méprisées jusques dans sa propre Capitale & sous ses yeux , & aucun Traité ne pouvant exempter les Etrangers même de s'y soumettre , à moins qu'ils n'en soient expressément dispensés. Nous en parlâmes le mois dernier à l'Article d'Angleterre , où on a dépêché un Exprés pour informer cette Cour de ce qui venoit de se passer à ce sujet.

A R T I C L E I I I .

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ITALIE depuis le mois dernier.*

*Le Pape a
été atteint de
la goutte.*

I. **R**ome. La Pape a eu veritablement une atteinte de goutte , ce qui fit que S. S. ne put assister aux premieres Vêpres qui se chanterent la veille de Noël dans la Chapelle du *Quirinal*. Le Cardinal Conti traita ce jour-là à souper suivant l'usage dans son Apartement le Sacré College , qui après le repas repassa dans la même Chapelle , où les Cardinaux entendirent la Messe de minuit qui fut celebrée par le Cardinal Tanara. Le lendemain jour de Noël , le St. Pere qui se trouvoit beaucoup mieux , quitta le Lit pour la premiere fois depuis son indisposition , & voulut dire les trois Messes , mais il ne put en achever qu'une , à cause d'une grande foiblesse qui lui est restée aux jambes ; & ce fut le Cardinal Tanara qui chanta la Messe solennelle , à laquelle le Sacré College assista. Le jour suivant Fête de Saint Etienne , il y eut encore Chapelle publique au *Quirinal* ; & l'après-midi veille
de